

# ASSISES DU CIPAC

## 29 NOVEMBRE 2021

### CARREAU DU TEMPLE - PARIS 3<sup>E</sup>

9H

#### ACCUEIL DES PARTICIPANTS

10H

#### OUVERTURE DE LA JOURNÉE

10H15 / 12H30

#### L'ENCADREMENT DE LA RÉMUNÉRATION DES ARTISTES EN QUESTION

Le défaut d'encadrement de la rémunération des artistes-auteurs dans le secteur des arts visuels a suscité l'émergence de nombreuses initiatives. Pour pallier ce manque et assurer une juste rémunération des artistes, l'État, des syndicats et organisations d'auteurs comme de diffuseurs, se sont attachés à définir des référentiels. Alors que ces dispositions sont désormais à l'œuvre, quel bilan est-il possible d'en tirer ?

Au cours de cette table ronde, le CIPAC invitera professionnels et décideurs publics pour dresser un panorama des principales initiatives existantes en matière de régulation de la rémunération des artistes plasticiens. Les échanges se concentreront sur les méthodologies mises en œuvre, les formes et les effets de ces dispositifs et permettront d'envisager les modalités de poursuite et d'harmonisation de ces démarches.

#### PAUSE

14H30 / 16H30

#### LA STRUCTURATION DE LA RELATION AUX ARTISTES-AUTEURS : QUELLES FONDATIONS, POUR QUELLES PERSPECTIVES ?

La structuration professionnelle d'un champ économique repose sur la connaissance de ses opérateurs, leur reconnaissance institutionnelle et l'existence d'un dialogue collectif qui permet l'établissement d'une régulation de leurs relations acceptée par tous. Deux ans après la création du Conseil National des Professions des Arts visuels, et une année après la publication du rapport Racine sur *L'auteur et l'acte de création*, quelles sont aujourd'hui les avancées concrètes en matière de structuration de la relation aux artistes-auteurs ?

La table ronde du CIPAC permettra d'établir quels sont les moyens et les outils disponibles pour l'observation et la reconnaissance des conditions de travail des artistes plasticiens. Elle interrogera le rôle de chaque catégorie de professionnel dans la consolidation du cadre social et économique d'exercice des artistes-auteurs.

16H30

#### CLÔTURE DE LA JOURNÉE